Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20261112-2026D147-DE

République Française

Département du FINISTERE

Commune de Plouigneau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/11/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	26	31

Vote
A l'unanimité
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 12 Novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Plouigneau s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de Madame HUON Joëlle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit ou de façon dématérialisée aux conseillers municipaux le 05/11/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 05/11/2026.

Présents : Mme HUON Joëlle, Maire, Mmes : COLAS Odette, COLLONGUES Sylvie, COTTY Sandra, CRAS Sandrine, GUYOMARC'H Jeanne, HAMON Julie, LE FOURNIS Fabienne, LE GOFF Brigitte, LE ROLLE-DUMONT Géraldine, LE SCORNET Georgette, LECOURTOIS Anne Marie, MOUILLÉ Sandrine, THOS Kristel, MM : BEGUIVIN Patrick, BOUSSARD Laurent, BUREL Jean-Jacques, BURIENS Michel, DUVAL Daniel, de GUERDAVID Jean-Michel, HÉRÉ Roger, HUON Thierry, JOUAN Yves, LAURENCIN Mathieu, LE ROUX Alain, LEVY Ludovic

Absents ayant donné procuration : Mmes ALLAIS-KERRIEN Fanny à LEVY Ludovic, LE NUZ Isabelle à JOUAN Yves, MM BOUDROT Christophe à THOS Kristel, JEAN Joël à HÉRÉ Roger, SALOMÉ Olivier à HUON Joëlle, SIMON Alain à GUYOMARC'H Jeanne

Absent : M. WESTER Alain

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUSSARD Laurent

2026D147 – Déclassement du domaine public – 28 route du Quinquis

La SCI KERZOU, représentée par Monsieur DEUNFF Frédéric, propriétaire d'une maison au 28 route du Quinquis – Lanleya, cadastrée section A n° 1317, sollicite la cession d'une emprise communale de 14 m² bordant cette habitation.

La cession de cette emprise n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation de la voie principale et est donc dispensée d'enquête publique préalable au déclassement de cette portion de domaine public, conformément à l'article L141-3 du code de la voirie routière.
Il apparaît également que ledit bien ne sert pas à l'usage du public compte tenu de caractère relativement pentu.

Il est proposé au conseil municipal de déclasser cette portion de domaine public d'une superficie de 14 m² située au 28 route du Quinquis - Lanleya, limitrophe de la parcelle cadastrée section A n° 1317 et de l'incorporer dans le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré,
Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

En mairie, le 13/11/2026
Le Maire
Joëlle HUON

MAIRIE DE PLOUIGNEAU 29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
M. BOUSSARD Laurent